

PARIS ENJEUX

*Le journal du groupe Centre et Indépendants
au Conseil de Paris*

N° 6 - Février 2009



L'Editorial d'Edith **CUIGNACHE-GALLOIS** **Ce que cache AUTOLIB**

Au Nouveau Centre nous sommes pour la défense des libertés, et celle de circuler en est une majeure, qui conditionne celle de travailler. La création d'Autolib devrait donc nous réjouir... On pourrait en effet se laisser bercer par cette belle connexion des deux mots : auto et... liberté !!!! Pourtant derrière ce gadget sympathique, mais fort coûteux, se cache la dure réalité d'une intention : interdire la propriété privée d'une voiture à Paris.

Depuis son arrivée aux commandes de la Mairie de Paris, M. DELANOE et son équipe ont méthodiquement mis sur pied une politique drastiquement anti-voiture, jouant sur la bonne conscience écologique des parisiens, sans tenir compte ni de leurs obligations professionnelles, ni des retombées économiques catastrophiques que cela pourrait induire...

Bien sûr qu'il faut inciter les parisiens et les franciliens à prendre autant que possible les transports en commun. Inciter, mais pas contraindre, ni interdire... Pourtant la machine infernale est lancée : modification du PLU n'accordant plus qu'une demie place de parking par nouvel appartement construit ; suppression d'une grande partie des places de stationnement pour l'implantation de Velib et autres places réservées ; et maintenant ce seront 2000 places de stationnement en surface et des centaines en souterrain qui vont être confisquées.

Le défi écologique est majeur et doit dépasser les clivages politiques, mais l'étroussure géographique des mesures de M. DELANOE n'auront pas d'incidences positives sur la qualité de l'air, par contre, elles peuvent contribuer à l'effondrement de l'industrie automobile française, qui fournit, rappelons-le, 2 millions d'emplois.

Le Maire joue sur la bonne conscience des parisiens mais n'a pas conscience lui-même des réalités de la vie économique, ni des intérêts à long terme des citoyens qu'il administre. Sous couvert d'une plus grande démocratie (voir le dossier du mois), il redéploie un système centralisateur, fondé sur plus d'administration. En vérité, il atrophie Paris. Et sous couvert de lui donner plus d'air, il l'asphyxie, par une politique calcifiante excluant les familles et les classes moyennes, (l'abonnement minimum de 250 euros pour moins de 100 km est prohibitif !). **L'ombre du Grand Paris se profilant, inquiéterait-elle Monsieur le Maire?**

Mise au point

Fin janvier, le groupe UMP a déposé un projet de délibération « pour une vraie démocratie de proximité au service des parisiens ». L'Exécutif ayant refusé de l'examiner lors de la discussion sur la Communication du Maire de Paris, le groupe UMPPA a quitté l'hémicycle pour montrer son mécontentement face au manque de dialogue de Bertrand DELANOE. **Yves POZZO DI BORGIO**, tout en étant solidaire avec la démarche de nos collègues de l'UMP, a fait un rappel au règlement pour expliquer notre décision de rester dans l'hémicycle afin de défendre notre position. Car, face à ce qui s'apparente de la part de Bertrand DELANOE à un rejet des idées qui ne viennent pas de lui et à une forme d'incapacité à penser hors de lui-même, il nous est apparu nécessaire de lui dire ce qu'il ne veut pas entendre. Dans la présentation de son projet de réforme de proximité vers les arrondissements, il y a toute son habileté et sa malice de la gestion du temps politique, qui consiste à agir au moment de la Commission BALLADUR et avant que ne soit dévoilé le plan gouvernemental pour un Grand Paris. Il ne faut pas se laisser prendre à ce petit jeu des annonces : **parce que d'une part, ce qui nous frappe, c'est l'inadaptation d'un projet de réforme en trompe-l'œil ; parce que d'autre part, il cache un renforcement du pouvoir de l'administration parisienne et remet en question une certaine idée de la démocratie.**

Ligne politique

Relations internationales

Quel bilan des politiques européennes mises en œuvre par Bertrand DELANOE à Paris ?

Geneviève BERTRAND a demandé au Maire de Paris lors du dernier Conseil de bien vouloir nous faire connaître le bilan des politiques européennes mises en œuvre par la Ville et le Département de Paris au cours des années 2007 et 2008. Au-delà des manifestations habituelles du 9 mai sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, du soutien financier à diverses associations ayant pour mission de promouvoir l'idéal européen et d'en diffuser les politiques, au-delà de l'implication de Paris tout au long de la Présidence française de l'Union européenne, de juillet à décembre 2008, **c'est un panorama des actions européennes mises en œuvre par la collectivité parisienne qu'il est nécessaire d'appréhender pour mesurer clairement la nature et le degré de l'engagement européen à Paris.** Il serait intéressant de mieux connaître les actions de coopération décentralisée avec d'autres collectivités européennes, les partenariats et projets avec d'autres capitales, ou encore quels sont les financements obtenus de l'Union européenne au titre de certaines politiques (FSE par exemple) et ceux versés par la Ville (Label Paris Europe par exemple).

Par ailleurs, Geneviève BERTRAND souhaiterait également connaître les raisons de l'absence d'adhésion du Département de Paris à l'Association Ile-de-France Europe (IDFE), comme elle l'a fait savoir au Maire de Paris par l'intermédiaire d'une question écrite. Créée en 1999, l'Association entretient à Bruxelles un Bureau permanent de veille informative sur les politiques et les programmes communautaires et d'appui au montage de projets européens. Constituée en vue d'un partenariat entre la Région et l'ensemble des Départements franciliens, ne serait-il pas dans l'intérêt de tous que le Département de Paris y adhère ?

Culture

Yves POZZO DI BORGIO appelle l'Exécutif à une réflexion et une rationalisation du financement des théâtres publics parisiens

Dans le cadre de l'attribution d'une subvention de 10 millions d'euros à l'association Théâtre de la Ville votée en Conseil de Paris, **Yves POZZO DI BORGIO** a interpellé le Maire de Paris sur la politique de programmation et plus globalement, sur le financement des théâtres publics parisiens. Il est nécessaire que l'association réfléchisse à une programmation plus en phase avec le public, non réservée aux seuls initiés. **Entre les opérations paillette et le laboratoire d'expérimentation à la programmation bobo, peut-être existe-t-il un juste milieu ?**

La fréquentation payante, si l'on ne se réfère pas aux invitations distribuées dans tout Paris (notamment les 9000 invitations annuelles envoyées à la Mairie de Paris) devrait y gagner de beaucoup.



Car selon un rapport de l'inspection générale daté de mars 2007, la subvention municipale représente l'essentiel des produits (77%), alors que les recettes de billetterie (20%) ne couvrent même pas les coûts directs des spectacles, cette situation résultant pour partie d'une politique assise sur « une pratique d'invitations gratuites assez larges ».

Yves POZZO DI BORGIO a ainsi souligné qu'une rationalisation de la politique de subvention aux associations et établissements culturels devait dès aujourd'hui être envisagée. Il serait notamment opportun de réaliser un benchmarking international des théâtres publics, de leur fonctionnement et de leurs sources de revenus, afin de mieux situer et repenser notre politique envers les théâtres parisiens.

Déplacements

Carte Imagine'R : le groupe Centre et Indépendants limite la hausse des tarifs

Edith CUIGNACHE-GALLOIS et le Groupe UMP ont fait pression lors du dernier conseil du STIF pour préserver le tarif de la carte Imaginaire en dessous du niveau de l'inflation. Alors que la majorité sous la présidence de Jean-Paul Huchon envisageait une hausse de 2,5%, l'action conjointe des élus de l'opposition a contraint le Conseil d'administration à adopter une hausse plus limitée de 1,5%. Dans le contexte difficile de la situation économique, il ne nous apparaissait en effet pas raisonnable d'imposer une nouvelle augmentation tarifaire à des populations qui ont besoin d'être soutenu en temps de crise. C'est un geste fort que nous avons voulu adresser aux étudiants et aux parents d'enfants scolarisés.

Ligne politique

Développement économique

Valérie SACHS interpelle Bertrand DELANOE sur la nécessité de soutenir activement la place financière parisienne

Lors du Conseil de Paris, **Valérie SACHS** a interpellé le Maire de Paris sur la nécessité de soutenir politiquement et financièrement les projets en cours de Paris EUROPLACE. Le montant dérisoire de la subvention - 35 880€ - accordée à **Finance Innovation** apparaît en effet symptomatique de l'approche de l'Exécutif parisien en matière de politique économique, qui conduit Paris à une impasse. **En réalité, qui a besoin de qui ?**

Paris EUROPLACE est devenu un benchmarker mondial, un sésame, presque un « Davos », apte à monter des opérations de très haut standard, comme la signature toute récente d'un accord de coopération avec le *Dubai Financial Centre*. Or, Paris octroie « à un pôle mondial une subvention d'association de patronage local ». Il faut changer de logique : un pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de rémunérer ses talents au juste prix de la concurrence internationale. Paris doit en finir avec sa logique de « survie » économique. **La place financière parisienne, moins exposée, moins décadente aussi, a mieux supporté la crise financière que ses concurrentes immédiates et a, plus que jamais, une carte à jouer.** Pour cela, elle a besoin du soutien actif des élus parisiens.

Finances

Anne TACHENE, dans le cadre de la question d'actualité, interroge le Maire de Paris sur la prise en compte du plan de relance gouvernemental par la capitale

Nous l'avons dit au moment de son examen, le budget dont vient de se doter la Ville ne nous semble pas du tout à la hauteur des enjeux du moment, ni dans son volet recettes, ni dans son volet dépenses. Côté recettes, il se fonde sur une très forte augmentation des impôts. Au lieu de financer ses investissements grâce à des diminutions de dépenses de fonctionnement et de dépenses inutiles, la Ville a choisi d'augmenter sa pression fiscale de près de 30% ! Ce qui ne manquera pas de peser sur le niveau de vie des Parisiens à un moment où, au contraire, ils auront un besoin vital d'oxygène. Côté dépenses, le budget de la Ville pour 2009 n'est pas plus défendable. Paris ne fera aucun effort particulier, par rapport aux années précédentes, en matière de développement et de soutien économique. Les différentes structures ne bénéficieront pas des moyens supplémentaires nécessaires pour faire face à la dégradation exceptionnelle de la conjoncture. Or, **le plan de relance du Gouvernement, que le Parlement vient d'adopter, donne une chance à Paris de changer cette mauvaise donne.** C'est l'occasion ou jamais de corriger radicalement ces graves erreurs et de soutenir l'économie dans la capitale. En donnant la priorité à l'investissement, le plan de relance contribuera à soutenir les collectivités, premiers investisseurs nationaux. **Mais, pour que Paris puisse en profiter, encore faudra-t-il que le Maire en saisisse les opportunités.** Nos questions lors du dernier Conseil de Paris furent donc simple : quels projets parisiens de l'Exécutif bénéficieront en priorité du plan de relance ? Quels investissements sont envisagés dans ce cadre nouveau ? Face aux rentrées nouvelles dont Paris bénéficiera grâce au plan de relance, l'Exécutif renoncera-t-il aux augmentations d'impôt ? Le Maire consentira-t-il à présenter au Conseil de Paris, comme nous le demandons avec insistance, un budget modificatif, à l'image de ce que le Gouvernement a fait en rectifiant la loi de finances ? A ces questions, comme souvent, nous n'avons reçu aucune réponse.

Sport



Jean Bouin Acte II Valérie SACHS persiste et signe : « un projet incohérent reste un projet indéfendable »

« Notre assemblée a validé depuis 2007 le principe de la démolition de Jean Bouin et de sa reconstruction, pourquoi alors nous entêtons-nous élus du XVI^e arrondissement ou de l'opposition municipale ? **Pourquoi continuons-nous à en appeler à une guérilla politico juridique chaque fois que ce dossier revient dans l'actualité parisienne ? Parce que ce dossier est symbolique des effets parfois pervers du fait majoritaire.** Pourtant, nous partageons comme le Maire de Paris la passion du rugby. Comme lui, nous portons les valeurs de ce sport : fraternité, courage, fair-play. Nous partageons son souci de renforcer l'attractivité, le rayonnement de Paris avec une grande équipe parisienne dans un bel écrin, des locaux dédiés aux commerces et aux entreprises pour renforcer son dynamisme économique. Malgré tout, en séance de Conseil de Paris, **Valérie SACHS a une nouvelle fois interpellé le Maire de Paris sur le dossier Jean Bouin, répétant que ce projet pharaonique (160 millions d'euros plutôt que les 83,5 millions d'euros annoncés) ne doit pas être à la charge des Parisiens, demandant à l'Exécutif de revenir sur ces arbitrages budgétaires.** Et comme à notre habitude, nous restons constructifs et proposons de réfléchir à **un autre modèle économique du sport professionnel qui ne nuise pas au sport amateur**, un co-financement par des investisseurs privés, avec le soutien et une juste participation de la puissance publique. C'est ce que nous souhaitons pour le XVI^e arrondissement.

Le groupe Centre et Indépendants vote sans enthousiasme le Programme Départemental d'Insertion 2009 pour Paris

Alors que nous ressentons les premiers effets de la crise économique, le programme départemental d'insertion pour 2009 nous laisse profondément dubitatif. Malgré de vrais moyens déployés pour l'insertion des publics en difficulté, et un budget à la hauteur des enjeux, nous regrettons l'absence de cohérence et d'organisation dans l'attribution des 56 millions d'euros votés en Conseil de Paris le 3 février.

Pourtant, les parisiennes et les parisiens, victimes impuissantes du chaos économique actuel, ont plus que jamais besoin d'un programme d'insertion fort, structuré et rationalisé.

La présentation de ce dispositif nous offre avant tout l'occasion de féliciter et valoriser le travail remarquable des associations et travailleurs sociaux qui accueillent, écoutent, accompagnent, conseillent, rassurent, dans un contexte qui se dégrade de jour en jour. Ce sont eux, qui, sur le front, subissent avec les plus démunis, les conséquences de la crise. Ils ont d'autant plus de mérite à réaliser leur difficile action, que la politique d'intégration de l'Exécutif manque de clarté et de vision d'ensemble. Nous devons également reconnaître et soutenir les efforts des différentes directions en matière de préventions et d'accès aux soins, notamment pour les publics spécifiques. Là encore, l'insertion sociale passe par les associations avec toute la dimension psychologique que cela implique.

Malheureusement, les associations, les travailleurs sociaux et les directions, ne peuvent réaliser de miracles. Leurs remèdes fonctionnent un temps face à la misère, puis ils se retrouvent de nouveau face à l'irrésolvabilité de la tâche. Car la politique de Bertrand DELANOE ne s'attaque pas aux vrais problèmes.

Il nous a été présenté le 3 février un programme d'insertion électoraliste et confus, marqué par l'absence de critères objectifs d'évaluation et de réussite.

Où sont les seniors ? Cachés, oubliés. Cette population âgée a besoin d'être soutenue, aidée : c'est notre devoir d'élu de nous mobiliser, c'est le devoir d'une société qui se respecte de respecter ses aînés. De nombreuses associations d'aide à domicile font un travail extraordinaire pour maintenir chez elles des personnes qui, sinon, seraient dans un isolement complet. L'investissement que nous devons consentir pour nos aînés est devant nous, investissement financier mais également et surtout humain afin de rompre la spirale infernale de la dépendance et de la solitude grandissante. Où sont les femmes, quand on sait que 16% des allocataires correspondent à des foyers monoparentaux, très majoritairement composés de femmes ? Où sont les familles, qui sont tant touchées par la crise économique ?

Nous devons mettre en place une politique familiale digne de ce nom, notamment à l'égard des femmes seules qui voudraient retravailler après une période de chômage et ne le peuvent pas parce qu'elles n'ont pas de mode d'accueil pour leur enfant. Mais bien sûr, au niveau d'une capitale et d'un département comme Paris, afficher et mener une politique familiale oblige à dépasser les cloisonnements administratifs. Il faut véritablement s'adapter aux profils des allocataires, avec des objectifs et des dispositifs globaux, sinon nous ne réussirons pas à vaincre l'exclusion. Faut-il être jeune ou artiste pour avoir une aide du département et avoir droit à un suivi personnalisé ? Si l'argent est bien là, il semble que les personnes qui en ont le plus besoin ne soient pas forcément concernées.

Enfin, où sont tous les exclus des quartiers qui ne dépendent pas des arrondissements « politique de la ville » ? Tout comme l'a souligné ma collègue Valérie SACHS, certains arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif. Toujours les mêmes en réalité. Que fait le Maire des 235 000 habitants du 15^{ème} arrondissement ? Le 15^{ème} arrondissement lutte lui aussi chaque jour contre la vie chère et l'insécurité sociale. Le 15^{ème} arrondissement aussi aimerait se sentir soutenu, avoir une Maison du développement économique et de l'emploi, des contrats de formation, des contrats aidés, le développement de l'économie sociale et solidaire.

À ces déficits, s'ajoutent les difficultés de s'y retrouver dans le maquis des aides et des structures, à l'image de Paris Logement, énième structure pour relancer l'intégration par le logement à Paris. Il serait opportun de revoir comment sont distribuées les aides. Beaucoup d'énergies sont dépensées pour un résultat pas toujours visible pour les bénéficiaires. La mise en place du RSA devra être l'occasion d'une remise à plat et d'un vrai redéploiement, pour une intégration efficace, réussie et durable. Le RSA permettra ainsi une organisation plus fonctionnelle, mieux adaptée aux circonstances d'aujourd'hui en privilégiant l'autonomie et l'intégration professionnelle plutôt que l'assistanat, ce que nous ne retrouvons pas aujourd'hui dans le PDI pour 2009, malgré un budget conséquent.



Catherine BRUNO

PDI - suite

Le Programme Départemental d'Insertion qui nous a été proposé est un PDI de transition avant la mise en œuvre du RSA et détaille les ambitions de Paris sur un dossier crucial pour notre famille politique, historiquement garante d'un véritable modèle social solidaire, transparent et efficace.

Lors de l'étude du document d'étape en juillet 2008, nous avons pris acte de premiers résultats encourageants et nous ne pouvons que nous féliciter du recul de 6% du nombre de Rmistes à Paris entre 2007 et 2008, sous l'effet conjugué de la baisse du chômage et de l'efficacité des politiques conduites par le Département de Paris, mais aussi conséquences de la modification législative du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité et des mesures gouvernementales pour relancer l'emploi. Si nous reconnaissons au Plan 2009 la motivation de mieux coordonner l'action publique et que nous partageons certaines de ses priorités, le PDI qui nous a été présenté n'a pas l'envergure suffisante face aux nouvelles contraintes qu'impose la crise.

« L'objectif de création d'emplois durables sera très difficile à atteindre car un emploi durable ne se décrète pas. Il faut de la confiance en l'avenir, une culture entrepreneuriale et surtout de la croissance. »

Nous attendions de « véritables » propositions nouvelles et non un catalogue, inventaire parfois incohérent. Ce fourre tout ne manque pas de courage et témoigne d'une volonté aussi humaniste que désordonnée, presque un aveu d'impuissance face à la difficulté de la mission : « l'insertion par et dans l'emploi ». Les moyens investis même conséquents (13M€) ne permettront pas à eux seuls d'obtenir les résultats annoncés. L'objectif de création d'emplois durables sera très difficile à atteindre, car un emploi durable ne se décrète pas. Il faut de la confiance en l'avenir, une culture entrepreneuriale et, surtout, de la croissance. Derrière chaque pourcentage se cache une histoire humaine chargée, qui a besoin d'accompagnement sur mesure, d'un « suivi individualisé ».

Les mesures destinées à encourager un réel retour à l'autonomie sont indispensables, mais doivent impérativement converger vers des projets professionnels viables, et non reposer trop exclusivement sur des contrats assistés. La multiplication des forums locaux, ou des événements tels que « Paris pour l'emploi » participent certainement à la sortie d'inactivité, mais n'en constituent qu'une étape intermédiaire qui n'immunisent pas contre la précarité.

Les mesures en faveur de « l'amélioration de l'accès et du maintien dans le logement » semblent trop justes. L'approche de l'Exécutif en matière de micro-crédit exclusivement social semble également trop limitative. Il devrait servir au financement direct de projet professionnel.

Nous sommes en revanche optimistes sur les contrats aidés dans le cadre des chantiers d'insertion, les maisons du développement économique et de l'emploi, les reprises d'emploi grâce aux services à la personne ou les commissions locales d'insertion.

Nous regrettons toutefois que certains arrondissements soient totalement oubliés par le dispositif. Que fait Bertrand DELANOE de nos concitoyens qui vivent dans des quartiers trop riches pour avoir droit à l'attention du Département de Paris ? Ces arrondissements dits « privilégiés » comme le XVI^e arrondissement, n'entrent pas dans les critères alors que

le XVI^e est le troisième arrondissement au nombre d'allocataires du RMI. Le centre Corot apporte au quotidien une aide alimentaire à un nombre toujours plus grand de familles de cet arrondissement.

Contrairement à ce que dit le Maire de Paris, **il existe bien une diversité sociale dans le XVI^e, il serait temps d'en tenir compte et de ne plus concentrer exclusivement tous les moyens de Paris aux quartiers qui votent à gauche.** Il conviendrait peut-être de pondérer le critère de sélection « quartier politique de la Ville » fondé sur l'assiette moyenne des revenus imposables.

Le rôle de Paris est « un rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs ». Nous resterons donc très vigilants pour que, face aux inévitables difficultés à venir, une usine à gaz ne se constitue pas et ne vienne pervertir de bonnes intentions. Nous resterons attentifs à la méthode : mise en place progressive des dispositifs pour en tester l'efficacité, adaptation permanente aux besoins, souci constant d'améliorer l'intervention des acteurs. **Nous devons prendre soin à ne pas créer une bureaucratie de support et d'assistantat.**

Valérie SACHS



Dossier du mois

La fausse décentralisation vers les arrondissements du Maire de Paris

Conflit au Proche Orient : solidarité des élus du groupe Centre et Indépendants envers toutes les victimes du conflit

En complément du projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza voté lors du dernier Conseil de Paris d'un montant de 200 000€, le groupe Centre et Indépendants, par le biais de son président **Yves POZZO DI BORGO**, a déposé un amendement proposant une subvention de 10 000€ à la population israélienne victime du conflit, voté à l'unanimité du Conseil de Paris, toutes tendances confondues. Le groupe Centre et Indépendants a ainsi souhaité exprimer sa solidarité à toutes les victimes de ce conflit, et souligner l'importance de ne pas faire de distinctions dans la souffrance des populations, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes. **Dans un contexte de tension qui tend à s'exporter au sein même de Paris, il est important que les élus conservent leur neutralité face aux risques communautaristes.**

Le projet de réforme de proximité vers les arrondissements de Bertrand DELANOE nous semble une mauvaise orientation pour deux raisons : son inadaptation et son caractère en trompe-l'œil. C'est une réforme de la forme quand une réflexion de fond apparaît indispensable.

Le projet du Maire a vocation à maintenir la Capitale dans le cadre de la loi PML de 1982. Or, il est nécessaire de sortir de ce cadre, de s'affranchir de cette logique qui n'est pas adaptée à Paris.

La structure de Conseils d'arrondissement se présente comme une incongruité juridique face aux besoins de Paris et comme un anachronisme dans le contexte d'une approche globale du Grand Paris. Les mairies d'arrondissement, sans les pouvoirs propres et les moyens qui devraient lui revenir en raison de l'élection de leur maire au suffrage universel, sont vidées de sens : à la manière de « mairies Canada Dry ».

Cependant, dépasser la logique de la loi PML, ce n'est pas abandonner l'idée d'une unité de Paris, c'est lui permettre de se penser à la fois de façon plus proche et plus ouverte.

Bertrand DELANOE préserve le statu-quo, sans véritable amélioration : voilà pourquoi, c'est une réforme en trompe-l'œil.

Le secteur de la propreté en est l'exemple type.

On est forcé de noter l'absence de proposition réellement nouvelle : il ne s'agit que d'une reprise quasi identique du « contrat de propreté » que la municipalité avait tenté de faire signer aux arrondissements. Parmi les mairies d'arrondissement d'opposition, seule celle du 16^{ème} arrondissement l'avait accepté. Or, il apparaît que c'est précisément là où les problèmes de propreté se posent de la façon la plus inquiétante. C'est bien là preuve que la municipalité peine à trouver la bonne formule et que des innovations sont nécessaires.

Ainsi, le partenariat de « copilotage » qui nous est proposé est un leurre : un partenariat se limitant à signaler les « points noirs », à participer au diagnostic des besoins de nettoyage. La seule responsabilité en propre concerne la politique de prévention, de communication et de verbalisation. En somme, il s'agirait pour la mairie d'arrondissement d'assumer les récriminations, sans pouvoir être responsable des actions menées et des moyens déployés par la mairie centrale.

Un véritable transfert de pouvoirs, en termes d'autorité fonctionnel de personnel, de budget et de moyens, apparaît aujourd'hui la seule solution pour résoudre la question de la propreté à Paris.

Il ne s'agit pas là d'une exigence partisane, mais après plusieurs années pendant lesquelles la situation s'est dégradée dans les rues de la capitale, il nous faut sortir de cette impasse.

C'est la qualité de vie des parisiens et l'image de notre ville qui sont en jeu.

Fabienne GASNIER

Dossier du mois

La fausse décentralisation vers les arrondissements du Maire de Paris



Derrière la question de l'image « du sympathique maire décentralisateur », se joue quelque chose de radicalement inverse, qui fait tomber le masque de ses intentions : à savoir, le renforcement des pouvoirs de l'administration parisienne et une certaine idée de la démocratie.

Un renforcement de l'administration centrale, car sous des allures de transfert de pouvoirs aux arrondissements, ce projet de réforme ne leur confie que des miettes pour reprendre d'une main ce qu'elle peut leur saupoudrer de l'autre. Le seul domaine où un véritable transfert est prévu, c'est celui « des missions d'information locale ». Bien entendu, il s'agit d'un domaine sur lequel les parisiens doivent pouvoir compter sur nous, mais on ne peut réduire les mairies d'arrondissement à cette seule charge.

La création d'un poste de coordinateur de l'espace public dans chaque arrondissement est l'exemple même de cette reprise en mains par les directions au détriment des élus. C'est bien là une dépossession pure et simple du maire d'une partie de son rôle. Pensez que celui-ci ne sera tenu que « de rendre compte au maire d'arrondissement de l'avancement de son travail » ! A travers cette réforme, c'est la subordination du politique au pouvoir des directions qui se prépare.

Mais c'est avant tout l'esprit du projet de Bertrand DELANOE qu'il nous faut dénoncer. Pour deux raisons : d'une part, l'aggravation de la situation des élus d'opposition dans les mairies d'arrondissement ; d'autre part, l'affaiblissement de la démocratie représentative au profit de la démocratie participative.

La municipalité évoque une réforme de proximité vers les arrondissements, pourtant rien n'est prévu pour garantir les droits des élus d'opposition. ***Comment concevoir que les élus d'opposition dans un conseil d'arrondissement n'aient aucun moyen de rencontrer les services de la mairie dans laquelle ils sont pourtant élus ? Est-il normal qu'un groupe d'élus d'opposition ne puisse pas disposer d'un bureau dans la mairie d'arrondissement pour assurer une permanence et rencontrer les électeurs ? Quelle proximité peut exister lorsque les droits de l'opposition sont quasi-inexistants ?***

Si les conseils de quartier ont un rôle à jouer dans le débat démocratique d'un arrondissement, ils ne doivent pas amener à un affaiblissement et une dévalorisation de la démocratie représentative. C'est pourtant l'esprit qui semble sous-tendre le projet du Maire de Paris : des conseils d'arrondissement, pas un mot ; aux conseils de quartiers, de nouveaux crédits d'études, l'association à la définition des priorités d'investissements localisés. Dans cette façon de procéder il existe un vrai risque de comportement électoraliste. Car, comment nier que la représentativité des conseils de quartier ne pose pas bien souvent question ? Comment nier que le choix de leurs représentants ne tend pas, quelque soit la couleur politique de l'arrondissement, à téléguider les décisions qui y sont prises ? La légitimité, c'est d'abord celle de l'élection, celle du suffrage universel pour laquelle les gens vous ont accordé leur confiance.

Ce projet de réforme ne va pas dans le bon sens. Tandis que Bertrand DELANOE tend à s'enfermer dans un fortin, il semble au contraire indispensable que soit engagée une réflexion globale sur la vision de Paris, s'intégrant dans l'optique de la Commission Balladur et de la réforme des collectivités locales prévue en septembre au parlement. Nous avons donc demandé au Maire de Paris que soit mise en place une réflexion générale dans laquelle tous les groupes du Conseil de Paris seraient représentés. Contraint de reconnaître que des améliorations étaient nécessaires, il a conclu qu'il faudrait développer les droits de l'opposition. Nous prenons donc date pour le Conseil de Paris du mois de juin au cours duquel il devra présenter son projet de délibération.

Edith CUIGNACHE-GALLOIS

Actualité

Pourquoi la hausse des tarifs d'entrée de la Tour Eiffel est nécessaire

Yves POZZO DI BORGO, membre du conseil d'administration de la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) a interpellé le Maire de Paris lors du dernier Conseil sur la gestion de ce monument et la politique touristique de la Capitale.

La hausse des tarifs d'entrée de la Tour Eiffel, votée à l'unanimité le 3 février, doit être expliquée. Cette hausse est aujourd'hui nécessaire pour répondre aux missions de la SETE et continuer à assurer un service de qualité, plus adapté aux flux de fréquentation observés et aux attentes des visiteurs. Car chaque année, la Tour Eiffel attire toujours davantage de fréquentation, pour atteindre plus de 6 millions de visiteurs. Face à cette affluence, il convient de simplifier notre accueil, réduire les temps d'attente et améliorer la qualité du service rendu par une meilleure gestion des flux. Ce que la modification de la grille tarifaire permettra. Le groupe Centre et Indépendants a donc voté pour cette délibération.

Cependant, cette réorganisation tarifaire doit s'inscrire dans une volonté plus large de refonte de notre offre touristique et de révision globale de notre stratégie touristique, au sein même du 7^{ème} arrondissement, mais également plus généralement pour Paris et la région Ile-de-France. Une des mesures directes serait l'ouverture de la Tour Eiffel à son environnement proche, que constitue le Champ de Mars, pour une meilleure synergie et attractivité de l'offre touristique. Nous devons penser ces deux attractions touristiques en un seul et même produit, dans la perspective d'une valorisation et amélioration commune.

Nous devons également repenser les périodes creuses pour proposer des tarifs plus accessibles pour les parisiens et les franciliens.



Le problème des files d'attente, lui aussi, doit être résolu, à travers éventuellement une galerie commerciale souterraine pouvant également servir de lieu d'exposition. Nous attendons, en somme, une modernisation de l'offre touristique.

En outre, les mutations majeures liées à la mondialisation des échanges et à l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication entraînent des changements dans les comportements et les habitudes de consommation des touristes. Nous devons, dès aujourd'hui, regarder vers l'avenir, en prenant en compte les problématiques de demain : développement durable, multiplication des destinations, diversification des types de séjour, baisse éventuelle de la fréquentation.

Le tourisme, qui représente en France 6,7% du PIB, est confronté à une concurrence accrue et à une forte évolution. Dans ce contexte, les multiples acteurs, nous les premiers, devons nous adapter aux nouvelles tendances du marché et accorder une plus grande place à la qualité de l'accueil, ceci afin d'attirer plus de touristes et assurer le développement des activités et des métiers du tourisme.

Paris, qui ambitionne de conserver une place de tout premier plan, doit se donner les moyens de relever ce défi d'autant que l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit, pour les vingt années à venir, un triplement des flux touristiques internationaux et leur doublement en Europe. Nous devons donc être particulièrement vigilants et réactifs.

FOCUS sur les missions de la SETE

Entretien le monument et ses installations,

Veiller à la qualité des services et à la sécurité des visiteurs,

Améliorer les conditions d'accueil, l'accès à l'édifice et la gestion des flux de visites,

Réaliser le plan de renouvellement et de modernisation des espaces et des équipements

Comprendre le fonctionnement du Conseil de Paris

Première ville de France en termes démographique et économique, Paris compte 163 élus au Conseil de Paris et 354 conseillers d'arrondissement. Le Conseil de Paris est l'assemblée délibérante de deux collectivités territoriales : la Commune de Paris et le Département de Paris.

Election

Les membres du Conseil de Paris et des conseils d'arrondissement sont issus d'un scrutin commun à la Ville et à l'arrondissement. Ils sont élus pour 6 ans, au suffrage universel direct, par arrondissement.

Fonction

Les conseillers de Paris ont donc une double fonction : ils sont à la fois conseillers municipaux et conseillers généraux, Paris est en effet la seule ville de France à être à la fois une commune et un département. Le Conseil de Paris se réunit en règle générale une fois par mois.

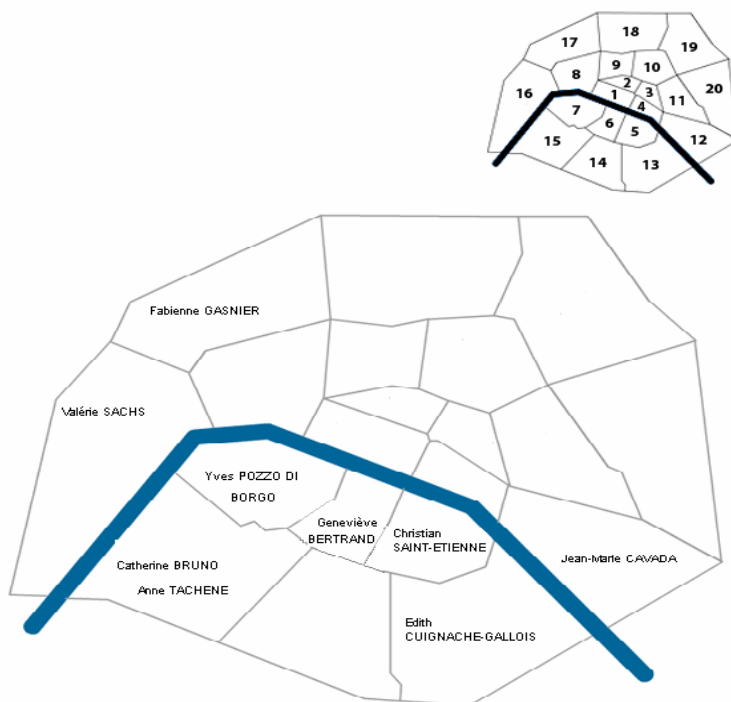
Les commissions

Le Conseil de Paris travaille de manières collégiales, sous forme d'assemblées et de neuf commissions, saisies pour examen des communications écrites ou des vœux et amendements de leur compétence. Elles ont pour objectif principal d'examiner préalablement les affaires à l'ordre du jour et de permettre aux conseillers de recueillir toute précision qu'ils souhaitent sur les dossiers correspondants.

Compétences

Les conseillers de Paris votent toutes les décisions concernant la ville, notamment le budget. Le rôle du conseil de Paris consiste ainsi surtout à prendre des décisions et à fixer le cadre d'action de la ville de Paris.

Répartition des conseillers de Paris par arrondissement



Répartition des conseillers de Paris du groupe par arrondissement

Yves Pozzo di Borgo (7^{ème})
Geneviève Bertrand (6^{ème})
Catherine Bruno (15^{ème})
Jean-Marie Cavada (12^{ème})
Edith Cuignache-gallois (13^{ème})
Fabienne Gasnier (17^{ème})
Valérie Sachs (16^{ème})
Christian Saint-Etienne (5^{ème})
Anne Tachène (15^{ème})

Répartition des conseillers d'arrondissement du groupe

Dominique Baiguini (16^{ème})
René-François Bernard (7^{ème})
Caroline Brasseur (16^{ème})
Elisabeth Castel (4^{ème})
Daniel Cayol (14^{ème})
Claire Gibault (9^{ème})
Bertrand Lavaud (17^{ème})
Marc Pacheco (8^{ème})
Christine Piredda (8^{ème})
Pascale de Zordi (15^{ème})

Répartition des conseillers de Paris par commissions



1^{ère} Commission : Finances et marchés publics
Yves Pozzo di Borgo, Sénateur de Paris, Président du groupe
(Suppléant au sein de la 4^{ème} commission).



2^{ème} Commission : Développement économique, Affaires générales
Valérie Sachs, Vice-présidente de la commission
(Suppléante au sein de la 8^{ème} commission).



3^{ème} Commission : Déplacements
Edith Cuignache-Gallois,
(Suppléante au sein de la 5^{ème} commission).



4^{ème} Commission : Environnement
Fabienne Gasnier
(Suppléante au sein de la 3^{ème} commission).



5^{ème} Commission : Prévention et sécurité, Démocratie locale
Jean-Marie Cavada, Député Européen
Vice Président et Porte-parole du groupe
(Suppléant au sein de la 7^{ème} commission).



6^{ème} Commission : Affaires Sociales et Santé
Catherine Bruno, Vice Présidente de la commission
(Suppléante au sein de la 9^{ème} commission).



7^{ème} Commission : Education, Jeunesse et Sports
Christian Saint-Etienne
(Suppléant au sein de la 1^{ère} commission).



8^{ème} Commission : Urbanisme et logement
Anne Tachène
(Suppléante au sein de la 2^{ème} commission).



9^{ème} Commission : Culture, Relations Internationales
Geneviève Bertrand, Vice Présidente du Groupe,
Présidente de la 9^{ème} commission
(Suppléante au sein de la 6^{ème} commission).

Lexique

Vœu :

Souhait exprimé par un texte soumis après présentation au vote de l'assemblée. Il est adopté ou rejeté.

Question orale :

Intervention d'un élu qui interroge, par écrit, le Maire de Paris ou le Préfet de Police. Il lui demande par ce biais de rendre compte de son action sur le thème abordé. Cette question reçoit une réponse publiée au Bulletin Municipal Officiel.

Question d'actualité :

Question que chaque groupe politique pose à l'exécutif lors de la session mensuelle du Conseil de Paris et qui fait l'objet d'un débat.

Amendement :

Droit des élus de proposer des modifications sur une délibération soumise au vote. L'amendement peut être adopté en totalité ou partiellement, à l'initiative du conseil municipal, ou rejeté.

Interventions sur projets de délibération :

Prise de parole d'un élu pour exprimer la position de son groupe et le choix du vote du groupe sur une délibération.

Délibération :

Proposition élaborée par les directions techniques de la ville qui sont adoptées, amendées ou rejetées en séance plénière.